

AVIS D'IMPÔT 2016

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP CHAMPIGNY-SUR-MARNE

13 BD GABRIEL PERI

94507 CHAMPIGNY SUR MARNE CEDEX



En 2017, vous devrez obligatoirement payer par prélèvement mensuel ou à l'échéance ou par paiement en ligne pour tout montant dû supérieur à 2 000 €.

SCI REVELLAT-PERROQUETS

33 RUE DES PERROQUETS

94350 VILLIERS SUR MARNE

Vos références

Numéro fiscal : 47 64 342 081 366

Référence de l'avis : 16 94 4356444 92

Numéro de propriétaire : 079 +01590 Z

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 1351 PBGCPX
SCI REVELLAT-PERROQUETS

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 04/08/2016

Date de mise en recouvrement : 31/08/2016

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 17/10/2016

2 533,00 €

ATTENTION : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.
SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE
OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Pour payer
par smartphone,
flashez ce code
avec l'application
« Impots.gouv »

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE ET LIEU

SIGNATURE

15/10/2016

Villiers sur Marne

[Signature]

FR76 1010 7002 2100 5190 4200 003
SCI REVELLAT

SCI REVELLAT-PERROQUETS
33 RUE DES PERROQUETS
94350 VILLIERS SUR MARNE

Partie à détacher suivant les pointillés

CJP242030028627 *

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : FR46ZZ0050021694435644492TIP
DGFIP ICS : FR46ZZ005002 TAXES FONCIERES
16 94 4356444 92 C 221 2016 94101 17/10/2016 Montant : 2533,00 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 70001
94974 CRETEIL CEDEX 9

169443564447 SCI

REVELLAT 10107002210051904200003

001108000156 02221316944356444920941010911906 253300

Voir explications
à la rubrique
« Comment payer
vos taxes foncières ? »

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
 0 810 012 009 * - courriel : cps.lille@dgfip.finances.gouv.fr
 - courrier : centre prélèvement service CS 10001 59868 LILLE CEDEX 9
 Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
 Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contacts ») :
 SIP CHAMPIGNY-SUR-MARNE SAID VILLIERS-PLESSIS 13 BRD GABRIEL PERI
 94507 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX
 Tél : 01 45 16 61 61 Courriel : sip.champigny-sur-marne@dgfip.finances.gouv.fr



*(Service 0,06 €/min + prix appel)

TAXES FONCIÈRES 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 940 VAL-DE-MARNE

Commune : 079 A VILLIERS SUR MARNE

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2015	24,40 %	0,00391 %	%	12,62 %	0,649 %	8,48 %	%	
	Taux 2016	24,40 %	0,00518 %	%	13,35 %	0,652 %	8,40 %	%	
	Adresse	33 RUE DES PERROQUETS							
	Base	5165	5165		5165	5165	5165		2418
	Cotisation	1260	0		690	34	434		
	Adresse								
	Base								
Propriétés non bâties	Cotisations								
	2015	1248			645	33	434		
	2016	1260			690	34	434		
	Variation en % ⑧	+0,96 %	%	%	+6,98 %	+3,03 %	0 %	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2015	145,71 %	0,0245 %	%	16,98 %	1,227 %	4,02 %	%	
	Taux 2016	145,71 %	0,032 %	%	16,98 %	1,494 %	4,09 %	%	
	Bases terres non agricoles	10	10		10	10	10		
	Bases terres agricoles								
	Cotisations								
	2015	15			2				
	2016	15	0		2	0	0		17
Propriétés non bâties	Variation en % ⑧	0 %	%	%	0 %	%	%	%	
Dégrevement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « Collectivité »									
Suite à la mise en place de la Métropole du Grand Paris, la part intercommunale de taxes foncières est désormais perçue par la commune. Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 10€ et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 12€.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦			98
						Dégrevement « Habitation principale » ⑨			
						Dégrevement JA « État » ⑩			
						Dégrevements JA « collectivités » ⑩			
Références administratives : 940 51 026 101 079 A H A						Montant de votre impôt :			2533